



Conseil syndical du 9 Mars 2026

Présentation Accueil de Loisirs (Périscolaire et Extrascolaire) par Florence DUCRET

- Développement d'une politique territoriale enfance/jeunesse cohérente (obligation donnée par le CD 73)
- Projet d'ouverture d'un accueil de loisirs pour un groupe de grands sortants du Centre de Loisirs

Rappel de l'ordre du jour :

Finances et budget

- Approbation du CFU
- Affectation du résultat 2025
- Budget supplémentaire 2026
- Fixation des contributions des communes

Administration Générale

- Fonds de concours pour les aménagements extérieurs de l'Espace de Fortis

Petite Enfance

- Tarification Micro crèche et Crèche avec la convention PSU

Enfance

- Evolution de l'accueil ALSH
- Tarification périscolaire
- Convention avec Motz pour les frais de scolarité de l'école maternelle du SIVOS

Régie

- Clôture de la régie périscolaire
- Clôture de la régie Centre de loisirs

Ressources Humaines

- Convention PPR
- Tableau des Emplois : Création poste Chargée de coopération
- Création poste pour la Micro-crèche
- Création poste animateur permanent

Compte rendu du précédent Conseil Syndical : validé à l'unanimité

Désignation du Secrétaire de séance : Michèle LAMBERT - Vions

Finances et Budget

Exercice 2025 - Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	1.450.153,32€
Recettes de Fonctionnement	1.375.041,19€
Résultat de l'exercice	- 75.112,13€

Exercice 2025 - Investissement

Dépenses de Fonctionnement	613.099,50€
Recettes de Fonctionnement	469.576,54€
Résultat de l'exercice	- 143.522,96€

CENTRE DE LOISIRS	110 685,79 €
MO Pergola	9 868,10 €
Travaux Pergola	100 385,04 €
Tablette poiur pointage	432,65 €
CRECHE	3 007,46 €
Bain marie	223,56 €
Photocopieur	2 783,90 €
ECOLES	40 244,71 €
Photocopieurs	17 250,31 €
Jeu de cour Ecole maternelle Serrières	19 448,40 €
Tableaux blancs magnétiques Serrières	1 398,00 €
Vidéoprojecteur Ruffieux	2 148,00 €
SERVICES GENERAUX	6 248,19 €
Barnum	1 335,60 €
Photocopieurs	4 912,59 €
MICRO-CRECHE	399 214,09 €
Acquisition terrain	36 168,00 €
Travaux en cours	260 371,87 €
MO et études	102 674,22 €

Investissement 2025

		Dépenses	
chapitre	compte	BP2025	CFU 2025
001	reprise de déficit		
16	Emprunts et dettes	51 787,86 €	34 284,97 €
20	immo incorporelles	100 000,00 €	112 542,32 €
21	immo corporelles	200 000,00 €	186 486,05 €
23	immo en cours		260 371,87 €
040			16 814,29 €
26	Participations et créances rattachées	2 600,00 €	2 600,00 €
	total	354 387,86 €	613 099,50 €
		Recettes	
chapitre	compte	BP2025	CFU 2025
001	reprise de l'excédent		
021	virement du fonctionnement	54 340,94 €	
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		44 773,81 €
10	dotations, fonds	15 000,00 €	8 824,36 €
16	emprunts		300 000,00 €
13	subventions d'équipement	225 046,92 €	54 443,00 €
20			
040	ammortissement	60 000,00 €	61 535,37 €
	total	354 387,86 €	469 576,54 €

Fonctionnement 2025

Solde à financer	2024		2025
Les Lutins	166 270,88 €		181 544,60 €
CDL	114 924,64 €		127 276,65 €
Culture	42 464,37 €		60 703,61 €
Enfance-Jeunesse	26 077,18 €		13 448,63 €
Scolaire	56 428,05 €		66 347,22 €
Périscolaire	32 856,87 €		29 431,72 €
RPE	9 258,73 €		9 033,32 €
Vie Associative	16 140,07 €		9 598,40 €
Coordination	2 1073,42		16 281,37 €
SCES GX et élus	264 972,19 €		291 639,66 €
TOTAL	750 466,40 €		805 305,18 €
Dotations aux amortissement			44721,08

			Année 2025
Eléments exceptionnels			
Festival Tout L'amour. Manque subvention Leader			25 000,00 €
Assurance décennale Micro crèche			11 400,00 €
Logiciel CONCERTO pour 3 ans en plus de ABELLIUM (3178)			19 143,00 €
Encaissement 2 années de CTJ			-10 000,00 €
Pas de versement de subvention pratiques artistiques			-4 113,00 €
Formation coordinateurs			11 000,00 €
Manque facturation Décembre EMA			6 194,45 €
			58 624,45 €

Solde à financer	2025
Les Lutins	181 544,60 €
CDL	127 276,65 €
Culture	60 703,61 €
Enfance-Jeunesse	13 448,63 €
Scolaire	66 347,22 €
Périscolaire	29 431,72 €
RPE	9 033,32 €
Vie Associative	9 598,40 €
Coordination	16 281,37 €
SCES GX et élus	291 639,66 €
TOTAL Solde à financer	805 305,18 €
Dotations aux amortissement	44 721,08
Communes	753 490,00 €
Mise à dispo bâtiment	20 047,73 €
Remboursement divers	1 376,40 €
TOTAL	774 914,13 €
Eléments exceptionnels	58 624,45 €
Epargne brute	-16 487,68 €
Rb Capital Prêt	34 284,97 €
Epargne nette	-50 772,65 €

Le CFU est voté à l'unanimité.

Résultat 2025

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	44 773,81 €			825 838,03 €		781 064,22 €
Part affectée à l'investissement : exercice N			44 773,81 €			44 773,81 €
Résultat de l'exercice N	143 522,96 €		75 112,13 €		218 635,09 €	
Restes à réaliser						
Résultat de clôture de l'exercice N	188 296,77 €			705 952,09 €		517 655,32 €

AFFECTATION DU RESULTAT

- Fonctionnement : + 705.952,09 €
- Investissement : - 188.296,77 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement de 705.952,09 € pour partie au compte R002 de la section de fonctionnement du Budget Principal 2026 pour un montant de **517.655,32€** et pour partie au compte R1068 de la section d'investissement du Budget Principal 2026 pour un montant de **188.296,77€**.
- De reporter le déficit d'investissement de **188.296,77€** au compte D001 de la section d'investissement du budget principal 2026.

Voté à l'unanimité

Budget Supplémentaire 2026

Fonctionnement

Dépenses			
chapitre	compte	BP2026	BS2026
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	282 155,32 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	360 600,00 €	
	60 - fournitures	83 850,00 €	
	61 - achats extérieurs	205 950,00 €	
	62 - autres services extérieurs	70 800,00 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	947 889,00 €	30 000,00 €
	6218 - personnel mis à dispo	42 500,00 €	
	63 - charges de personnel	300,00 €	
	64 - salaires	905 089,00 €	30 000,00 €
65	65 - charges de gestion courante	95 100,00 €	
66	66 - charges financières	1 400,00 €	10 000,00 €
67	67 - charges exceptionnelles		500,00 €
68	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		
042	opérations d'ordre	62 000,00 €	
	total	1 526 989,00 €	322 655,32 €
Recettes			
chapitre	compte	BP2026	BS2025
002	Excédent reporté		517 655,32 €
64	64 - remboursement sur rémun. personnel		
70	70 - produit de services	175 000,00 €	
74	74 - dotations et participations	1 107 289,00 €	25 000,00 €
75	75 - produits de gestion courante	24 700,00 €	
77	77 - produits exceptionnels	220 000,00 €	-220 000,00 €
78			
042			
	total	1 526 989,00 €	322 655,32 €

Investissement

		Dépenses	
chapitre	compte	BP2026	BS 2026
001	reprise de déficit		188 296,77 €
16	Emprunts et dettes	60 000,00 €	
20	immo incorporelles	30 000,00 €	20 000,00 €
21	immo corporelles	40 000,00 €	140 855,32 €
23	immo en cours	985 000,00 €	200 000,00 €
041			185 495,80 €
26	Participations et créances rattachées		1 300,00 €
	total	1 115 000,00 €	735 947,89 €
		Recettes	
chapitre	compte	BP2026	BS 2026
001	reprise de l'excédent		
021	virement du fonctionnement	60 000,00 €	282 155,32 €
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		188 296,77 €
10	dotations, fonds		
16	emprunts	321 000,00 €	80 000,00 €
13	subventions d'équipement	672 000,00 €	
20			
040	ammortissement	62 000,00 €	
041			185 495,80 €
	total	1 115 000,00 €	735 947,89 €

Voté à l'unanimité

Contribution des communes pour 2026

	Population jeune 0-29 INSEE 2020		Potentiel fiscal 4 taxes par habitant (population totale INSEE)		Clef de répartition (45/55)	Evolution des contributions communales pour :
						25 000,00 €
SERRIERES EN CHAUTAGNE	413	0,28076	547,40 €	0,16636437	22,9283%	5 732,07 €
RUFFIEUX	242	0,16451	593,15 €	0,18026915	17,1604%	4 290,09 €
CHINDRIEUX	429	0,29164	411,85 €	0,12516966	21,6727%	5 418,19 €
CONJUX	49	0,03331	829,67 €	0,25215451	13,1790%	3 294,76 €
VIONS	135	0,09177	496,08 €	0,15076728	11,8321%	2 958,03 €
SAINT PIERRE DE CURTILLE	203	0,138	412,20 €	0,12527503	13,2275%	3 306,86 €

	Contributions 2025	Evolution des contributions communales	Contributions à partir du 1er janvier 2026
SERRIERES EN CHAUTAGNE	89 839,89 €	5 732,07 €	95 571,96 €
RUFFIEUX	471 005,22 €	4 290,09 €	475 295,31 €
CHINDRIEUX	117 460,55 €	5 418,19 €	122 878,74 €
CONJUX	17 902,08 €	3 294,76 €	21 196,84 €
VIONS	24 223,25 €	2 958,03 €	27 181,28 €
SAINT PIERRE DE CURTILLE	33 059,00 €	3 306,86 €	36 365,86 €
TOTAL	753 490,00 €	25 000,00 €	778 490,00 €

Voté à l'unanimité

Administration Générale

Aménagements Extérieurs Espace de Fortis

Les travaux d'aménagements des espaces extérieurs de l'Espace de Fortis réalisés au printemps 2025 ont permis un meilleur accueil des enfants lors des épisodes de chaleur.

Il est convenu que la commune de Serrières-en-Chautagne, verse au SIVSC un fonds de concours, en vue d'assumer une part de la charge d'investissement.

L'octroi du fonds de concours communal au SIVSC fait l'objet d'une convention formalisée entre la Commune de Serrières-en-Chautagne et le SIVSC, bénéficiaire du fonds de concours.

Le montant du fond de concours est calculé sur la base du reste à charge du SIVSC, après déduction des subventions obtenues dans le cadre de ce projet, à savoir :

Charges (Maîtrise d'œuvre, Travaux d'aménagement) : 97 627,62 €

Produits : 54 443 € (Subvention)

Reste à charge du SIVSC : 43 184,62 €

Soit une participation de la commune de Serrières-en-Chautagne de :

21 591,31 € au titre du présent fonds de concours.

Voté à l'unanimité

Petite Enfance

Convention avec la CAF concernant la Prestation de Service Unique et la tarification pour la crèche et la micro-crèche en construction

Dans la perspective d'ouverture de la Micro-crèche, il est important de préciser que le mode de financement des deux structures Petite Enfance portées par le SIVSC est fixé par la convention signée, avec la CAF, appelée la Prestation de Service Unique.

Cette PSU fixe la tarification de la facturation du service auprès des familles.

Elle est liée à une révision des barèmes décidée par la CAF. (Barème annuel)

Elle permet l'octroi de subventions pour garantir le fonctionnement des services.

Voté à l'unanimité

Enfance

Evolution de l'offre de service ALSH du Centre de Loisirs :

Accueil d'un groupe de 12 places pour les jeunes collégiens : 6^{ème} et 5^{ème}

La directrice du Centre de loisirs accueillerait ce groupe en demi journée les mercredis et sur des projets spécifiques durant les vacances scolaires : stage / séjour.

A prévoir : Embauche d'un animateur permanent et utilisation de l'Espace de Fortis

Voté à l'unanimité

Tarification Service Périscolaire du SIVSC

La tarification actuelle mérite des précisions pour la Direction des Finances publiques, il est donc précisé les tableaux de facturation suivants :

Les tarifs fixés sont forfaitaires, par cycles, indépendamment du nombre de séances (de 5 à 8) et sont fonction du Quotient Familial (QF) de la famille.

TARIF (HORS COMMUNE DE VIONS) Tarifs par période par enfant

	Amuz'Activ'	Devoirs faits
QF 1 1 à 700 €	6 €	3 €
QF 2 701 à 1000 €	12 €	6 €
QF 3 A partir de 1001 €	17 €	9 €

TARIF VIONS UNIQUEMENT : Tarifs par période par enfant

	Amuz'Activ'	Devoirs faits
QF 1 1 à 700 €	6 €	5 €
QF 2 701 à 1000 €	12 €	10 €
QF 3 A partir de 1001 €	17 €	15 €

Voté à l'unanimité

Facturation de la contribution à la commune de Motz pour les affaires scolaires

ANNEXE FINANCIERE
CONVENTION MOTZ

La présente annexe a pour but de fixer pour le budget des années 2020 à 2024, le nombre d'enfants concernés par la convention et le coût de chaque enfant de la commune de Motz

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais de scolarité année						
Coût du service affaires scolaires	48030 €	89204 €	61391 €	72735 €	76346 €	76465 €
Nbr d'élèves scolarisés en Chautagne	437	374	371	370	365	353
Nbr d'élèves de Motz scolarisés en chautagne	9	7	8	17	17	16
Coût par enfant	110 €	239 €	165 €	197 €	209 €	217 €
Total à la charge de la Commune de Motz par an	989 €	1 670 €	1 324 €	3 342 €	3 556 €	3 466 €
Total à la charge de la Commune de Motz	14 346 €					

Voté à l'unanimité

Clôture des régies périscolaire et du Centre de loisirs

Le nouvel outil Concerto pour les réservations et facturations des services d'accueil d'enfants du SIVSC a été l'occasion de repenser le fonctionnement des encaissements.

La décision de la clôture des deux régies permet :

- la sécurisation des paiements
- Une réduction de la charge de recours pour les impayés.

Les paramétrages du nouveau logiciel permettent un encaissement direct pour tous les services auprès de la Direction des Finances, comme c'était le cas pour la crèche auparavant.

Voté à l'unanimité

Ressources Humaines

Convention-cadre relative à la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement

Cette période de préparation au reclassement (PPR), d'une durée maximale d'un an, a pour objectif d'accompagner la transition professionnelle de l'agent, déclaré en inaptitude sur son poste, vers son reclassement. Par conséquent, elle doit permettre de préparer et de qualifier l'agent pour occuper un nouvel emploi compatible avec son état de santé, dans le cadre de périodes de formation, d'observations et de mise en situation sur différents postes en interne ou auprès d'autres employeurs publics.

La convention précédemment décidée pour 6 mois n'est pas valide et doit comporter une période de renouvellement jusqu'à un an.

Pour précision : la PPR prend fin à la date de reclassement de l'agent ou, au plus tard, un an après son commencement. Elle peut être écourtée en cas notamment de manquements caractérisés aux engagements pris dans la convention par l'une ou l'autre des parties.

Voté à l'unanimité

Création pour la Micro-crèche

Le tableau des effectifs doit être adapté en prévision de l'ouverture de la Micro-crèche à St Pierre de Curtille, pour pouvoir lancer les recrutements du personnel, il est nécessaire de créer :

- La création d'un emploi permanent à temps complet pour assurer la fonction de direction de la Micro-crèche, à compter du 01/06/2026,
- La création d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture.
- La création d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé petite enfance.
- La création d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture exerçant au sein des deux structures d'accueil de jeunes enfants du SIVSC à compter du 01/06/2026
- La création d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'agent d'entretien.

Voté à l'unanimité

Création pour le Centre de loisirs

- La création d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures 45 hebdomadaires) d'agent d'animation exerçant au sein du centre de loisirs à compter du 01/04/2026.

Voté à l'unanimité

Création suite à la réorganisation des postes (CTG CAF)

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, et après la formation des deux coordinateurs, un poste à 28H pour l'agent EJE est à ouvrir pour assurer les fonctions de Chargé de Coopération au sein du SIVSC.

- La suppression à compter du 01/04/2026 :
- D'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 26H hebdomadaires,

Suivie de la création à compter du 01/04/2026 :

- D'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 28H hebdomadaires

Voté à l'unanimité

Levée de séance 21H30.